



Projet pédagogique

ACCUEIL DE LOISIRS
ACCUEILS PÉRISCOLAIRES
HENRI IV CHARTRES
ANNÉE 2025/2026

**« LE TOUR DU MONDE À TRAVERS
L'ART ET LA CULTURE »**

Sommaire

1. LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP	3
L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PEP D'EURE-ET-LOIR	4
2. LE TERRITOIRE CHARTRAIN	7
3. LA STRUCTURE HENRI IV	9
A. Le territoire	9
B. Informations importantes	11
Les informations essentielles :	11
4.LES RÔLES DE CHACUN	15
D. Informations complémentaires	19
Une journée type du Mercredi	19
Informations diverses	20
Le cadre et les règles	21
5. LE TEMPS PÉRISCOLAIRE	23
Le matin	23
Le soir	23
6. LE PROJET PÉDAGOGIQUE	24
25	
7. ANNEXE	29

1. LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP

LES PEP, PLUS DE 90 ANS D'ACTIONS ET D'INNOVATIONS SOCIALES !

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquentés l'école publique : c'est l'époque du fameux « sou des pupilles ». Cette œuvre se définit dès son origine comme œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité.

Les sections qui la constituent se transforment rapidement en associations départementales autonomes, sous le régime de la loi de mai 1916 à titre d'œuvre de guerre autorisée à faire appel à la générosité publique, présidées par des inspecteurs d'académie, des recteurs ou des hommes politiques. Ces associations départementales se réunissent le 18 mai 1917 en une Fédération nationale, reconnue d'utilité publique le 16 août 1919, qui devient leur trait d'union. Dès 1926 les PEP étendent leur assistance à « tous les enfants et adolescents fréquentant ou ayant fréquentés les établissements d'enseignement public qui ont besoin d'assistance matérielle ou morale » et à « tous les enfants victimes de l'iniquité sociale ».

Les années 50 voient l'activité des PEP se développer dans des domaines plus proches de l'école, plus complémentaires de l'activité scolaire proprement dite, sous la forme de l'organisation de classes de découvertes ; l'aide à l'enfance en difficulté se trouvant au carrefour de l'école et de la politique menée en matière de santé, puis le développement de l'action en faveur de l'enfance handicapée. À partir de 1986, les PEP mettent en place des actions de soutien scolaire pour les enfants momentanément hors de l'école qui se structureront sous l'appellation SAPAD (service d'assistance pédagogique aux enfants malades ou accidentés).

Aujourd'hui comme hier, devant les situations nouvelles engendrées par les évolutions du contexte économique et social, les PEP inventent de nouvelles actions, à la fois éducatives et sociales.

CE QUI NOUS ANIMENT :

Permettre l'accès à l'éducation, aux vacances, aux loisirs, à la culture et aux sports pour tous

Favoriser l'inclusion dans la société

Prévenir et agir contre les inégalités éducatives et sociales

CE QUI NOUS PORTE :

L'inclusion, pour tous

La solidarité, entre tous

NOS PRINCIPES CLES :

Profondément attachées aux valeurs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire, nos ambitions s'articulent autour de quatre piliers :

Promouvoir et
mettre en œuvre
un projet de
société inclusive
garantissant
l'accès de tous aux
droits communs
et s'appuyant sur
la mixité sociale

Œuvrer pour une école
de la République
véritablement
inclusive, mieux à
même de lutter contre
les déterminismes
sociaux, au service
d'une société elle-
même inclusive

Contribuer à renforcer
les liens sociaux, pour
une société plus
solidaire

Développer une
approche
participative
citoyenne pour
permettre
L'émancipation de
tous, y compris dans
notre vie associative

L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PEP D'EURE-ET-LOIR

NOTRE ASSOCIATION ET SON HISTOIRE :

Juin 1926 : Création de l'ADPEP 28. Les premières actions sont essentiellement des aides matérielles et des aides au départs en vacances *1947* : Le premier centre de vacances à Cadéac est acheté grâce à des fonds recueillis dans des écoles.

1965 : Ouverture du premier centre à caractère médico-social, l'IME de Mainvilliers, suivi en 1970 du CMPP de Chartres, en 1973 du CMPP de Dreux et en 1975 de l'IME A. Fauvet de Nogent-le-Rotrou. Cette orientation fait suite à la volonté des administrateurs de faire vivre les valeurs de la République et de permettre à tous les enfants quelles que soient leurs origines ou difficultés de bénéficier d'une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique.

1974 : La ville de Chartres donne la gestion de son centre de loisirs de Sours à l'Association. Depuis cette date, c'est l'ensemble des centres de loisirs de la collectivité qui lui sont confiés. *1990-2000* : C'est durant cette décennie que la prise en charge en milieu fermé marque le pas et que d'autres modalités sont envisagées à travers la création d'un SESSAD DI en 1997/1998 puis d'un SESSAD TCC en 2000, structures qui visent l'accompagnement et le soutien à l'enfant ou à l'adolescent en coordination étroite avec ses besoins. 1994, quant à elle, marque la délégation de gestion du centre de vacances la « villa Eole » en Normandie, propriété de la ville de Mainvilliers.

2001 : Ouverture du SAPAD, qui participe à cette volonté d'accompagner les jeunes en difficulté, qui est ici liée au cursus scolaire.

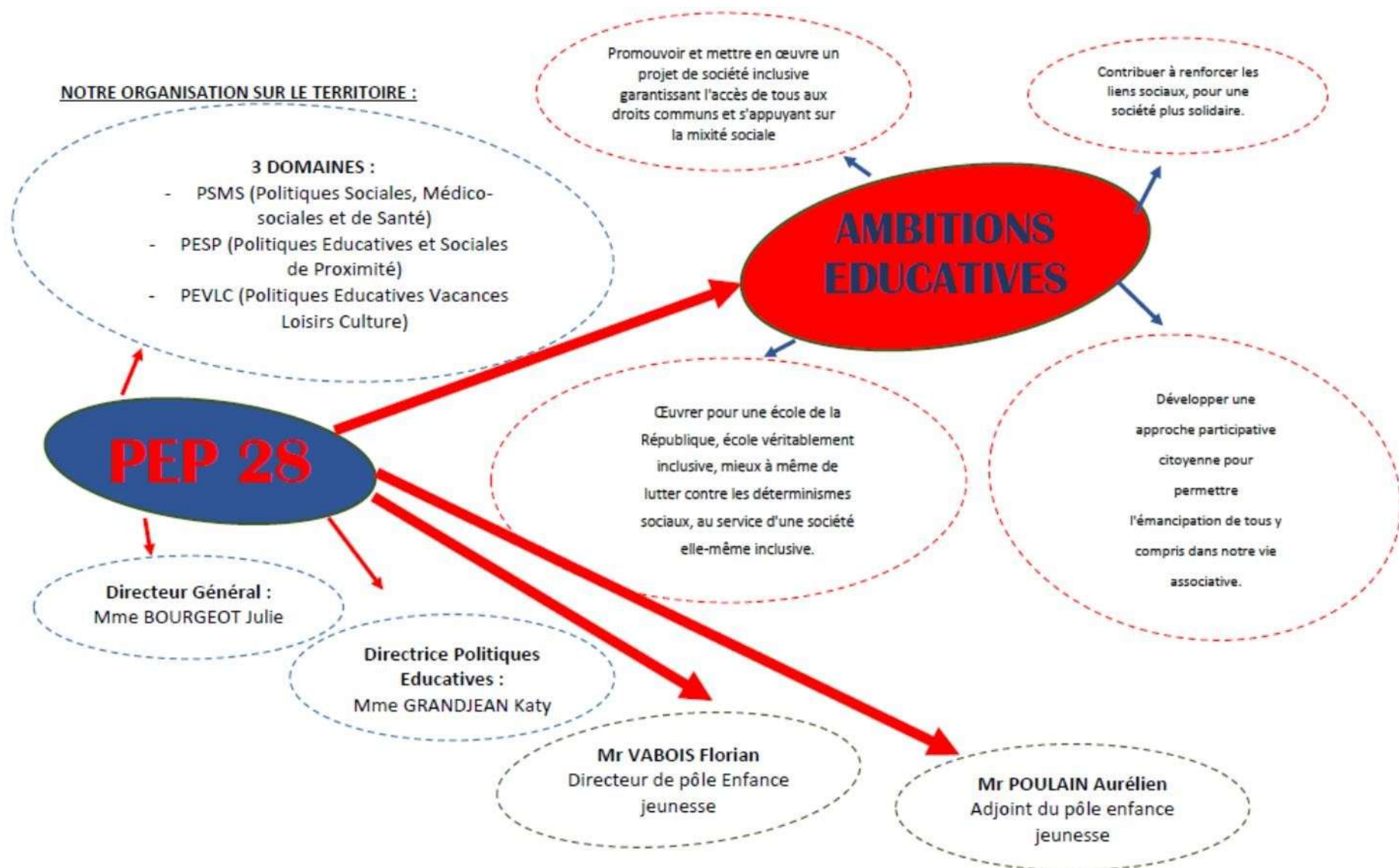
2004 : Création de l'ESAT « hors les murs » qui accueille des adultes en insertion professionnelle mis à disposition dans les collèges ou dans des entreprises du département tout en bénéficiant d'activités de soutien et de formations adaptées.

2007 : L'ITEP ouvre à Senonches et sera suivi par celui de Morancez en 2013. Le dispositif, intégrant le SESSAD TCC, a pour objectif de proposer à des enfants ayant des difficultés à vivre avec les autres dans un environnement sécurisé sans rupture avec son milieu scolaire et familial. En 2009, le groupe d'entraide mutuelle de Nogent-le-Rotrou, GEM, est repris et a pour but de rompre l'isolement de personnes fragiles.

2009 : Première structure Petite Enfance créée et gérée par les PEP. A ce jour, 9 structures Petite Enfance sont pilotées par les PEP 28. Reprise des 2 centres sociaux de Lucé qui accueillent un public venant d'horizons multiples et qui construisent des projets visant l'insertion et l'émancipation sociale. *2010* : Création d'un Point Info Famille (PIF), lieu ressource sur la parentalité et qui répond aux besoins des personnes accueillies en centre social.

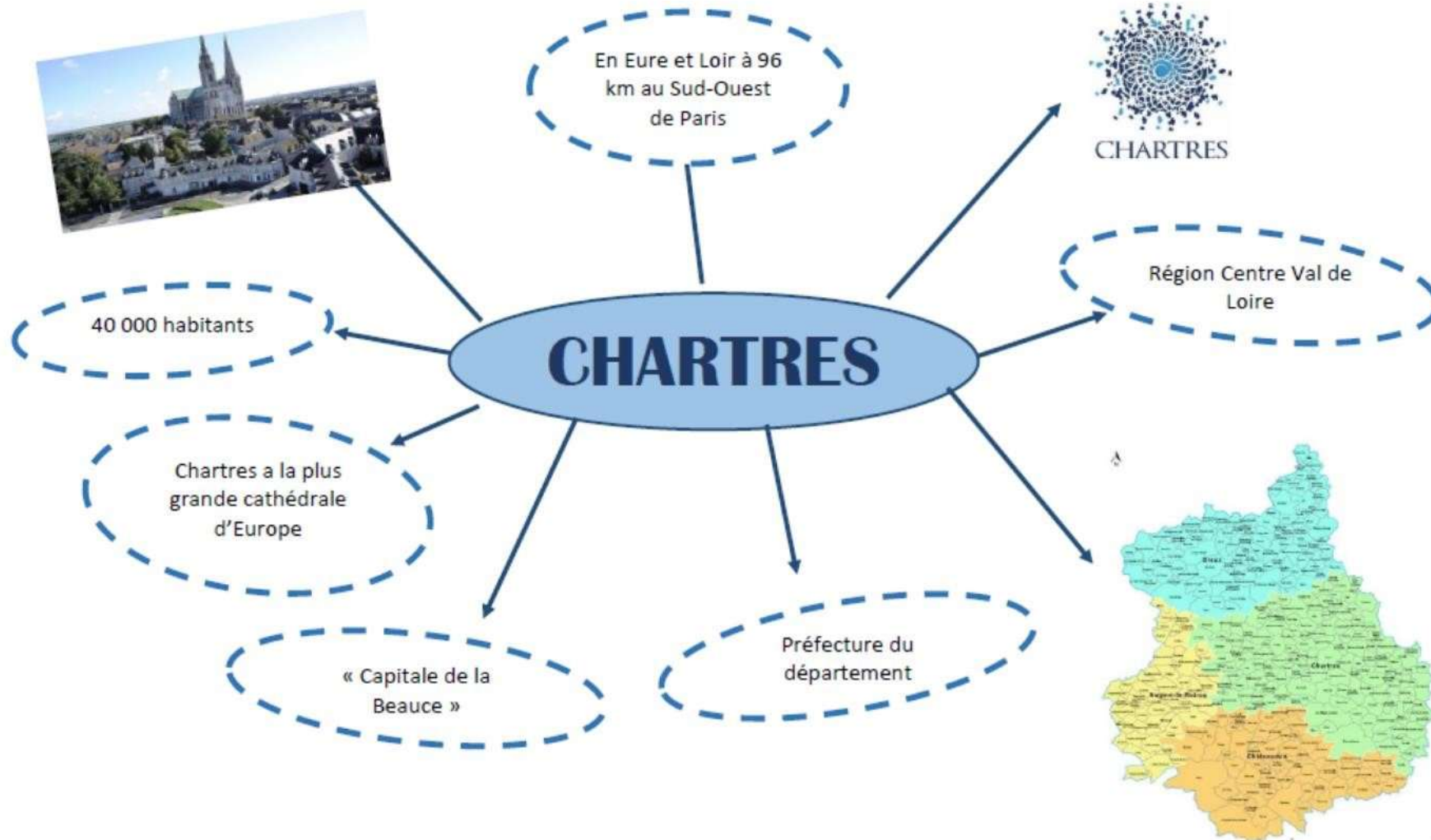
2016 : Ouverture de l'Espace Ressources Handicap qui permet de travailler une philosophie commune au sein de l'Association quant à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs.

2017 : Parallèlement et progressivement- les IME et SESSAD DI se transforment en Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME), dispositif qui vise à accompagner les enfants dans le cadre du suivi de l'inclusion en travaillent avec les enseignants au plus près des projets individuels. 2017 a aussi été marqué par le transfert de gestion de l'Institut André Beulé qui accueille des enfants sourds ainsi que le Centre du Langage et des Apprentissages (CDLA), rattaché au CMPP de Chartres. Sur 2017, on répertorie 87 accueils de loisirs et sites 3-17 ans gérés sur le département ainsi que des séjours vacances, le périscolaire et les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) qui sont pris en charge par des professionnels des PEP

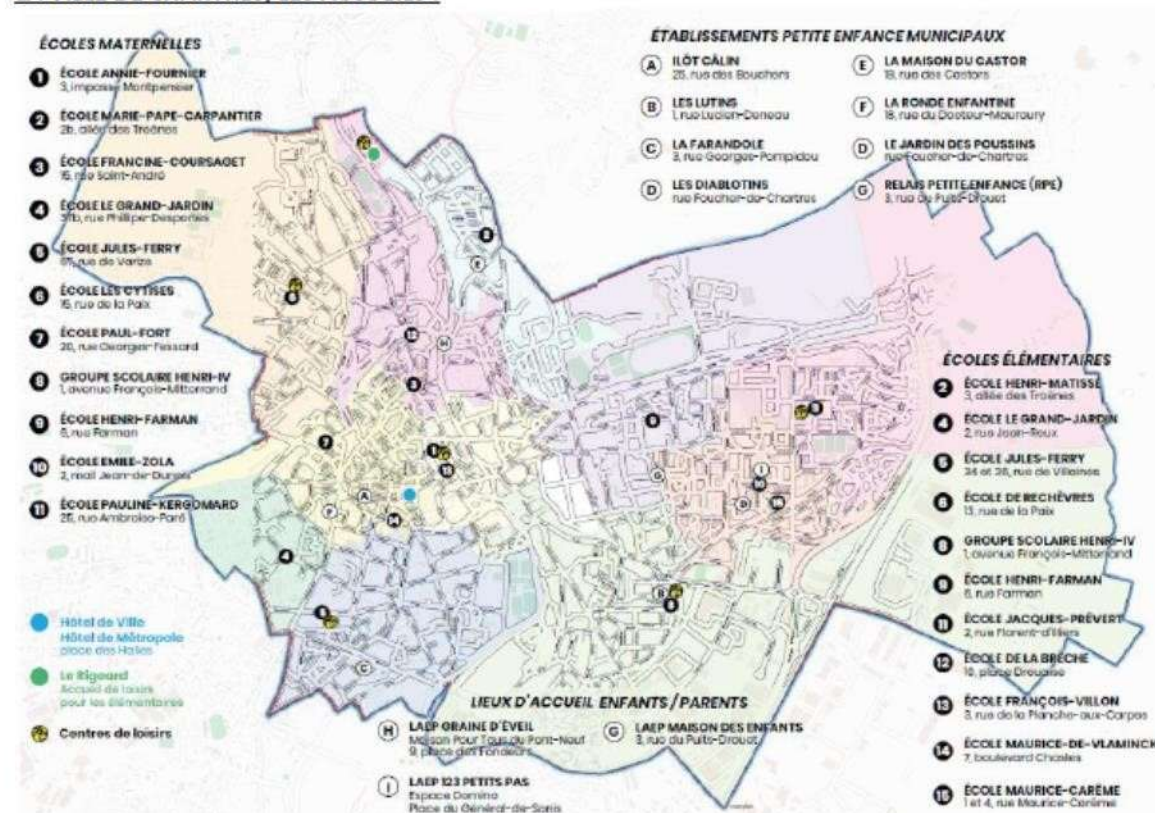


2. LE TERRITOIRE CHARTRAIN

LA VILLE DE CHARTRES, QUELQUES INFORMATIONS GENERALES :



LA VILLE DE CHARTRES, LES ACCUEILS :



Sur la ville de Chartres, par
Délégation de Service Public, les
PEP 28 s'occupent de :

- 1 Accueil de loisirs
Elémentaires
- 5 Accueils de loisirs
Maternelles
- 13 lieux d'Accueils
Périscolaires Matins et
Soirs soit dans toutes les
écoles Publiques de la
Ville

Les lieux d'accueils pour les maternelles :

Pauline-Kergomard
2, rue Florent-d'Illiers
Tél. 06 46 08 09 61
alsh.chartres.kergomard@pep28.asso.fr

Henri-IV
Uniquement les mercredis
1, avenue François-Mitterrand
Tél. 06 26 76 15 16
alsh.chartres.henriIV@pep28.asso.fr

Les Cytises
31, rue Huysmans
Tél. 06 22 87 62 68
alsh.chartres.cytises@pep28.asso.fr

Jules-Ferry
34-36, rue de Villaines
Tél. 06 12 63 55 52
alsh.chartres.ferry@pep28.asso.fr

Annie-Fournier
uniquement les mercredis
3, impasse Montpensier
Tél. 06 27 82 37 34
alsh.chartres.fournier@pep28.asso.fr

Le lieu d'accueil pour les élémentaires
Le Rigeard
Les Grands-Prés
Tél. 06 72 75 24 46
alsh.chartres.rigeard@pep28.asso.fr

Coordonnées importantes :

Siège des PEP 28 : 02 37 88 14 14 ou standard@pep28.asso.fr

Secrétariat PEP 28 Pôle Chartres : 02 37 88 14 14 ou secretariatchartres@pep28.asso.fr

Adjoint de Pole Chartres : 06 27 74 60 87 ou ajointdelpole6@pep28.asso.fr

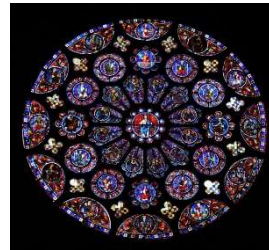
3. LA STRUCTURE HENRI IV

A. Le territoire

La commune de Chartres, située à une heure de Paris, dispose d'une popularité nationale et internationale grâce notamment à la célèbre cathédrale Notre Dame de Chartres, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il est possible de l'apercevoir à l'œil nu à plus de 10 kilomètres, étant construite sur le piton rocheux, point culminant de la ville (170m d'altitude). La cathédrale Notre Dame de Chartres reste un chef d'œuvre de l'architecture et du patrimoine avec ses 4000 figures sculptées ainsi que ses 5000 personnages sur vitraux d'époque.

A proximité de ce monument, nous pouvons y retrouver des lieux culturels et historiques tout aussi intéressant :

- Le Musée des beaux-arts
- Le COMPA
- Le Centre International du Vitrail
- La maison de l'archéologie
- Le Musée de l'école de Chartres et d'Eure-et-Loir



A l'instar de ces lieux, la ville de Chartres articule culture, loisirs, patrimoine et plaisir au travers de différents événements et ateliers tels que les maitres verriers, les mosaïstes, les peintres muralistes ou encore sur différents sites incontournables de la ville :

- Les fresques de Bel Air
- La Maison Picassiette
- L'Odyssée
- La Médiathèque de Chartres
- Le théâtre de Chartres
- Chartres en Lumière



L'accueil de loisirs HENRI IV est situé dans le quartier des petits clos (anciennement quartier de Beaulieu)

« Les petits clos » est un quartier de la commune de Chartres (28000). Ce quartier, à l'ambiance animée, abrite 1722 habitants qui ont une moyenne d'âge de 34 ans, ont des revenus modérés, vivent majoritairement en célibataire, et sont principalement locataires de leur logement. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, d'éducation, de culture, de santé.



Quartier des petits clos Chartres



Groupe scolaire et accueil de loisirs Henri IV

B. Informations importantes

Les informations essentielles :

Nom de la structure	Henri IV
Adresse	1 avenue François Mitterrand 28000 CHARTRES
Téléphone	02 36 67 31 02
Portable professionnel	06 26 76 15 16
Mail	alsh.chartres.henriIV@pep28.asso.fr
Horaires d'ouverture	7h30 18h30

Les informations du siège social :

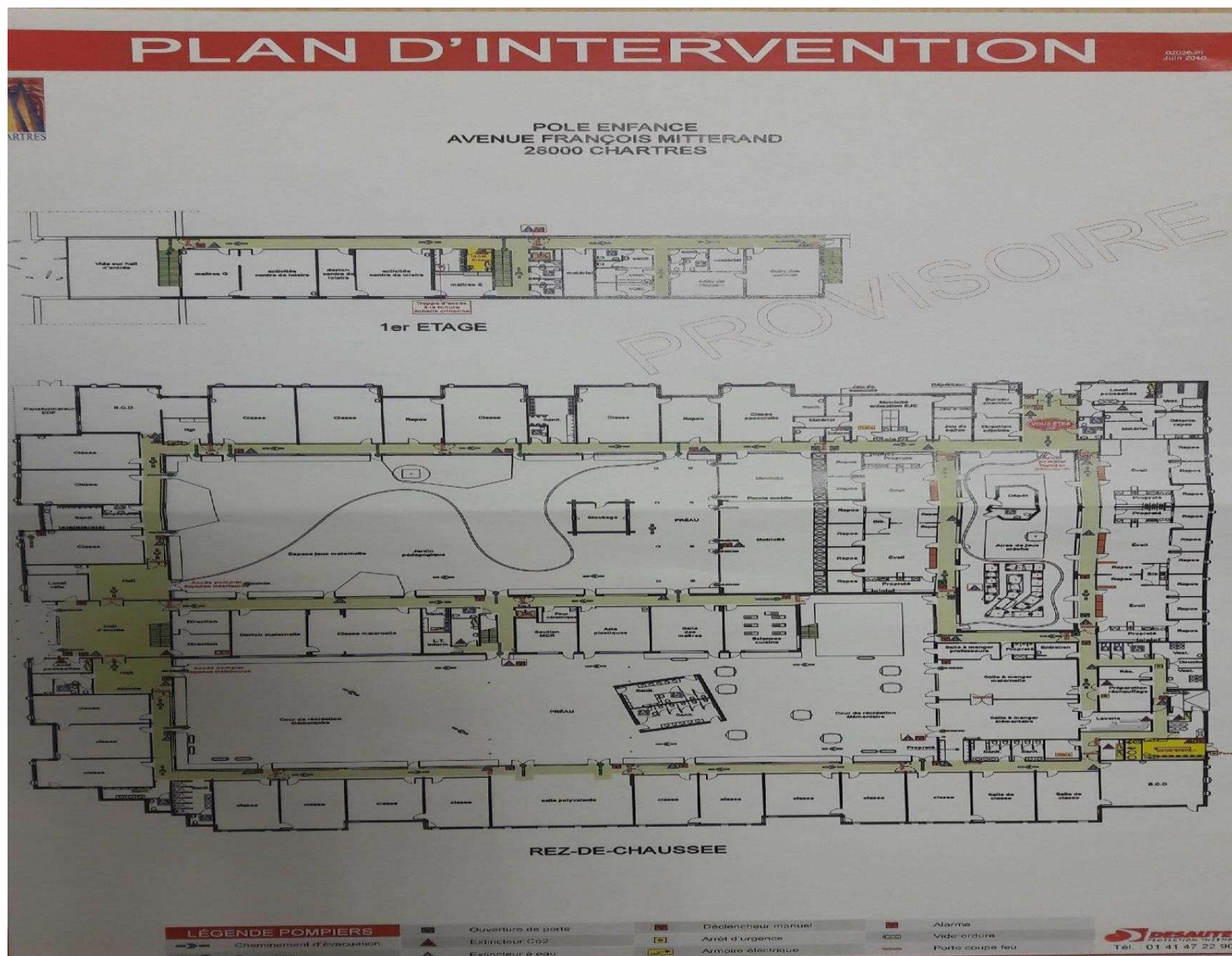
Nom de l'association	PEP 28
Adresse	3 rue Charles Brune 28110 LUCE
Téléphone	02 37 88 14 14
Mail	standard@pep28.asso.fr

C. Capacité d'accueil

Age	Nombre enfants 3à 5ans	Nombre enfants 6 à 11ans	Nombre enfants 12 à 17ans	Total
Mercredis	32	0	0	32
Toussaint	Fermé			Fermé
Noël	Fermé			Fermé
Hiver	Fermé			Fermé
Printemps	Fermé			Fermé
Été	Fermé			Fermé



D. Description des locaux



E. L'équipe



4. LES RÔLES DE CHACUN

Le directeur

Le directeur est garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants. Il est également garant de la mise en œuvre du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif des PEP 28.

Situer son engagement dans un contexte social, culturel et éducatif

- ✚ Affirmer ses choix éducatifs
- ✚ Connaître et prendre en compte le projet éducatif
- ✚ Agir en fonction du public

Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif

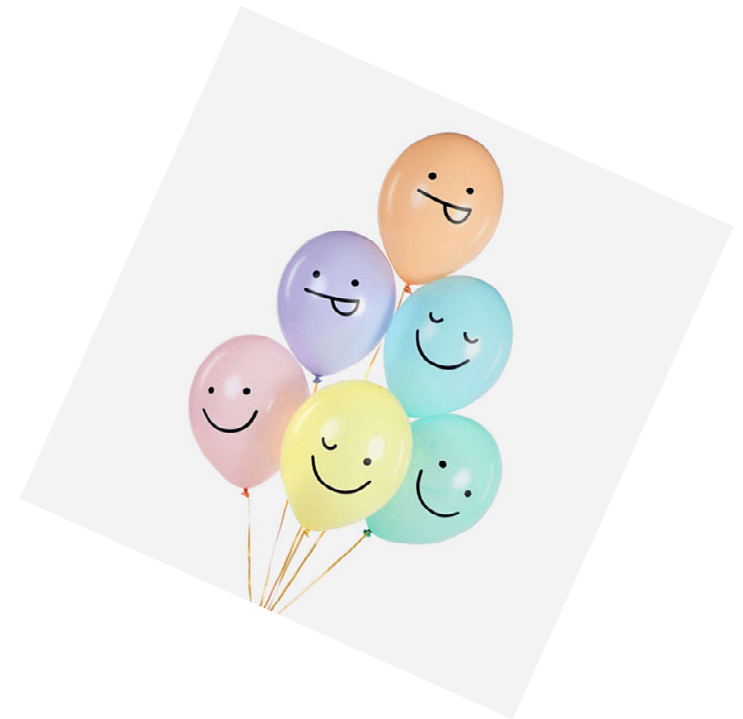
- ✚ Concevoir le projet éducatif en équipe
- ✚ Négocier et discuter les objectifs en fonction des constats

Diriger une équipe

- ✚ Recruter et gérer l'équipe d'animation et le personnel du service
- ✚ Organiser le travail en équipe
- ✚ Régler les conflits
- ✚ Repérer et valoriser les compétences de l'équipe (individuelles et/ou collectives)
- ✚ ✚ Etablir et mettre en œuvre la démarche de formation pour l'ensemble des animateurs

Assurer la gestion de l'accueil de loisirs

- ✚ Organiser la vie collective en garantissant le respect, la santé et la sécurité de tous
- ✚ Assurer les relations avec le siège, les familles et les prestataires
- ✚ Assurer le suivi administratif, budgétaire et la comptabilité de l'ALSH



Développer le lien avec les partenaires et la communication

-  Informer les familles et les différents partenaires
-  Entretenir des liens sociaux avec l'école, les commerçants, les prestataires...
-  Identifier et choisir les prestataires correspondants aux différents besoins

Du directeur à l'animateur

Les règles sont établies en équipe

-  Les téléphones portables doivent être utilisés seulement en cas de nécessité
-  La pause cigarette est autorisée seulement à l'extérieur de l'établissement
-  Une pause de 20 minutes est légalement autorisée mais ne doit pas engendrer de perturbation fonctionnelle
-  Le repas de l'équipe est un temps de travail et doit être partagé avec les enfants
-  La drogue et l'alcool sont strictement interdits sous peine de sanctions graves
-  Chacun se doit d'avoir un comportement respectueux, un langage adapté et une tenue vestimentaire correcte
-  Toutes attitudes dangereuses et/ou mettant les enfants en situation d'humiliation seront inacceptables et feront l'objet d'une sanction disciplinaire

L'animateur

L'animateur est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

-  Connaître et respecter le fonctionnement de la structure (horaires, organisation, locaux, matériel...)
-  Participer à la construction du projet pédagogique et le respecter
-  Connaître et respecter les règles de sécurité
-  Faire remonter les informations importantes au directeur
-  Echanger et communiquer respectueusement avec l'équipe
-  Être à l'écoute et répondre aux besoins des enfants
-  Accueillir les enfants et les familles
-  Prendre en compte les recommandations des familles concernant leur(s) enfant(s) et les diffuser auprès de l'équipe
-  Etablir des plannings d'activités
-  Accompagner les enfants dans leur vie quotidienne ainsi qu'en activité
-  Préparer le matériel nécessaire pour les activités et savoir le ranger après utilisation

- ✚ Préparer les sorties (fiches sanitaires, changes, trousse pharmaceutiques...)
- ✚ Être source d'information pour les enfants, les familles et l'équipe

Le personnel de service

L'agent d'entretien se doit d'entretenir les locaux en respectant les consignes d'utilisation des produits utilisés (quantité, stockage...) Il doit également informer le directeur pour toutes demandes de produits manquants et nécessitant une nouvelle commande.

L'agent de restauration employée par la Ville de Chartres se doit de réchauffer les repas (plats livrés par la restauration collective du bassin chartrain). Il veille à l'hygiène de la cuisine et de la salle de restauration, met le couvert, sert les enfants avec l'aide de l'équipe d'animation et débarrasse les tables L'agent de restauration est intégré à l'équipe d'animation afin d'établir un bon déroulement du repas qui doit rester un moment agréable et convivial.

Les parents, les familles

Les familles doivent amener leur(s) enfant(s) dans un état de santé, de propreté et d'hygiène correcte. Ils se doivent d'indiquer si l'enfant a un problème. Ils devront respecter les horaires d'ouvertures et fermetures de l'accueil de loisirs pour le bien être de leur enfant et le respect des animateurs.

Les enfants doivent être accompagnés par leur famille jusqu'à la salle d'accueil. Seules les personnes inscrites sur les fiches sanitaires seront autorisées à récupérer l'enfant et devra être âgé de plus de 16 ans. Si toutefois les parents souhaitent que l'enfant soit remis à une personne ne figurant pas sur la fiche, il devra écrire un courrier puis cette dernière devra se présenter avec une pièce d'identité.

En cas d'absence de l'enfant, il serait préférable que les parents préviennent l'ALSH.

L'assistant sanitaire (toute l'équipe est responsable)

- ✚ **S'assurer d'être en possession de masque enfant, dans le cas où un mineur présente des symptômes COVID**
- ✚ Vérifier les fiches sanitaires
- ✚ Vérifier les trousse de secours afin qu'elles soient toujours complètes et avec les dates conformes à la période
- ✚ Apporter les soins nécessaires aux personnes blessés
- ✚ Prévenir les secours en cas de blessure grave ou malaise ainsi que le directeur et les familles
- ✚ Faire un compte auprès des parents en cas de bosses, coup...
- ✚ Tenir à jour le cahier d'infirmerie

ADMINISTRATION DE MEDICAMENTS :

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :

-  Soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
-  Soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

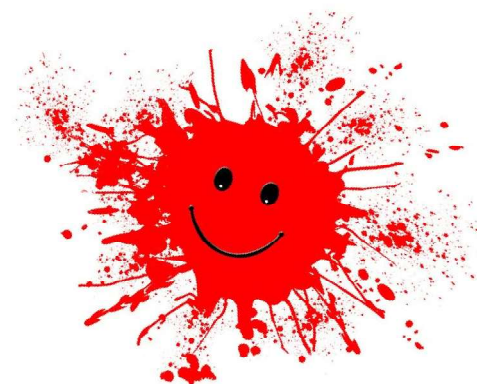
Le traitement doit obligatoirement être commencé à la maison pour des raisons de sécurité (risque d'allergie...).

PAI (Projet d'Accueil Personnalisé) : une copie du dossier est disponible avec les fiches sanitaires des enfants. L'équipe est informée de chaque PAI.

Des repas spécifiques ou un panier repas sont fournis par la RCBC pour les enfants allergiques

Les intervenants extérieurs

Une communication avant toutes interventions est primordiale pour mettre au point les différentes réglementations et mettre en place l'activité avant l'arrivée des enfants. Un contrat doit être établi par l'intervenant pour établir son rôle et ses tarifs.



D. Informations complémentaires

Une journée type du Mercredi

Horaires Mercredis	Activités
7h30/9h00	Accueil des enfants. Temps libre
9h00/9h30	Appel présence enfants. Passage aux toilettes. Discussion sur le déroulement de la journée. Répartition des groupes
9h30/11h00	Activité dont 10 minutes de rangement
11h00/11h30	Temps libre. Passage aux toilettes
11h30/13h00	REPAS. Temps libre
13h00/14h30	Temps calme pour les moyennes et grandes sections
13h00/15h45	Sieste pour les petits et les enfants demandeurs
14h30/16h00	Activités pour moyennes et grandes sections
16h00/16h30	GOUTER
17h00/18h00 ou 18h30 (selon forfait)	Temps livre Accueil des parents, départ échelonné des enfants

Informations diverses

La sécurité : Procédures de l'exercice d'évacuation, interdictions, pharmacie

- ✚ La procédure d'exercice d'évacuation sera organisée une fois par an minimum par le directeur
- ✚ Les trousse pharmaceutiques sont disponibles dans la salle d'activités
- ✚ Une armoire à pharmacie permet de stocker le nécessaire pour les 1ers soins
- ✚ Un registre infirmerie est à disposition ainsi qu'un carnet de soin dans chaque trousse pharmaceutique
- ✚ Les interdictions de fumer sont affichés dans les locaux et mis en vigueur
- ✚ Interdiction de vaquer dans les couloirs sans la présence d'un animateur
- ✚ Interdiction de sortir sans animateur

Le sommeil, le temps calme

La sieste se fait vers 13h00 au dortoir. Les toutes petites sections et les petites sections sont couchées en priorité. Les autres enfants sont en temps calment dans la salle d'activité ou à l'extérieur si la météo le permet. Le réveil des petits se fait de façon échelonnée jusqu'à 15h30.

Le dortoir reste ouvert à ceux qui souhaitent faire une sieste.

L'intérêt et le bienfait de la sieste

La sieste est essentielle au bon équilibre physiologique et nerveux de l'enfant. Elle est aussi importante que les soins, la nourriture et l'amour. Le sommeil n'est pas une mise en veille de l'activité mentale. Le corps et le cerveau se consacrent à d'autres tâches pendant le repos. Il est donc primordial d'instaurer des moments de pause pendant la journée de l'enfant. Les effets positifs sont nombreux et essentiels à son équilibre mental, psychologique et émotionnel.

Les transports

Ils sont assurés par les transports Rémy et Filibus.



Les enfants doivent être comptés avant la montée dans le bus, puis recomptés une fois installés et à chaque descente de bus.

Chaque enfant doit être impérativement attaché avec la ceinture de sécurité. Le transporteur ne démarrera pas avant d'avoir reçu la consigne **OK** du directeur.

Les animateurs sont dispatchés de façon à cadrer au maximum les enfants.

Les relations avec les familles, avec les enfants

Le contact avec les parents est primordial pour le bien-être des enfants et pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs. La porte reste toujours ouverte aux familles pour tous renseignements ou pour discuter des difficultés rencontrées ou simplement échanger un moment convivial.

Les parents nous confient leur enfant pour la journée, ils doivent partir confiants.

Aucun enfant n'aura l'obligation de participer à l'activité proposée. L'essentiel étant qu'il se sente bien et qu'il ne soit pas en danger.

L'hygiène alimentaire et les repas

Les animateurs et le directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.

Le coût de leur repas sera pris en charge par l'Association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).

Le temps de repas doit rester un moment privilégié, convivial, d'échanges et doit se faire avec respect (politesse, pas de gaspillage alimentaire, etc...)

Les animateurs jouent un rôle éducatif important, mise en place des règles de vie quotidienne, d'éveil au goût et à la santé. Il est important de gérer l'arrivée au réfectoire des enfants au mieux afin de commencer le repas dans le calme.

Les partenaires

-  La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)
-  La RCBC (Restauration Collective du Bassin Chartrain)
-  La PMI (Protection Maternelle et Infantile)
-  Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
-  La CAF (Caisse d'Allocation Familiale)
-  Les autres ACM (Accueil Collectif de Mineurs) des PEP (Pupilles de l'Enseignement Public)
-  Les infrastructures de l'agglo Chartraine (Le Compa, Les Médiathèques, le cinéma...)

Le cadre et les règles

La direction et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein de l'accueil de loisirs. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (code de la route) ainsi que le règlement de fonctionnement de la structure de sortie ou d'accueil pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

Aux enfants

-  De se sentir en sécurité
-  De comprendre les règles de vie et apprendre à les respecter
-  De discuter avec les animateurs sur le respect et le non-respect

A l'équipe d'animation

-  De travailler de manière cohérente par rapport au projet
-  D'adopter un discours commun face aux comportements des enfants et des familles
-  D'affirmer notre rôle d'adulte référent, garant de la sécurité et de la bienveillance vis-à-vis des enfants

DEMARCHE A SUIVRE EN CAS DE NON-RESPECT DES REGLES

-  Savoir et comprendre ce qui s'est passé
-  Discuter calmement avec l'enfant en se mettant à sa hauteur
-  Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou de sanction



5. LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

Le matin

L'accueil du matin débute dès 7h30 et se prolonge selon les besoins de chacun jusqu'à 8h20.

Chacun va à son rythme. La journée commence en douceur. Certains finissent leur petit-déjeuner, d'autres font des jeux de société ou jouent.

Le dessin est très apprécié des plus jeunes. Des activités manuelles sont proposées. Nous nous efforçons à garder l'ambiance la plus calme possible afin que les enfants puissent commencer leur journée scolaire sereinement.

A 8h20, chacun se prépare à rejoindre sa classe et son enseignant.

L'animateur transmet les informations données par les familles à l'enseignant ou à l'ATSEM.

Le soir

L'accueil du soir commence à 16h20. Les animateurs font le tour de chaque classe et y prennent les enfants inscrits.

Après un passage aux sanitaires et un lavage de mains, les enfants prennent leur goûter fourni par leur famille. Les animateurs proposent leur aide. Ce moment reste convivial et permet d'échanger.

Un rituel est mis en place chaque soir. Un moment de chant se fait dans la joie et la bonne humeur en attendant que la salle d'activité soit nettoyée et remise en conformité.

Vient ensuite un temps d'activités manuelles ou culturelles. Cette année encore nous avons mis un planning en place.

Le lundi activités manuelles, le mardi nous terminons les activités de la veille, le jeudi c'est puzzle et jeux de société et le vendredi « approche théâtrale » et/ou relaxation.

Les familles viennent chercher leur bambin à l'heure qu'ils souhaitent entre 16h30 et 18h00.

Un forfait jusqu'à 18h30 est mis en place depuis 2019. Nous y accueillons les enfants des classes élémentaires sortant de l'étude et nos maternels.

6. LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Ce que nous avons constaté :

Cette année, nous avons peu de petites sections, beaucoup de moyennes et environ une douzaine de grandes sections.

Nous aimerions continuer à développer l'entraide, l'autonomie (hygiène, se servir seul, débarrasser, s'habiller ...)

Quant aux plus jeunes, nous serons bien-sûr dans l'apprentissage afin d'être dans la continuité avec ce qui est fait en classe par les enseignants.

Afin de développer la confiance et l'autonomie de l'enfant, nous veillerons à appliquer l'éducation **positive**, aussi appelée éducation bienveillante.

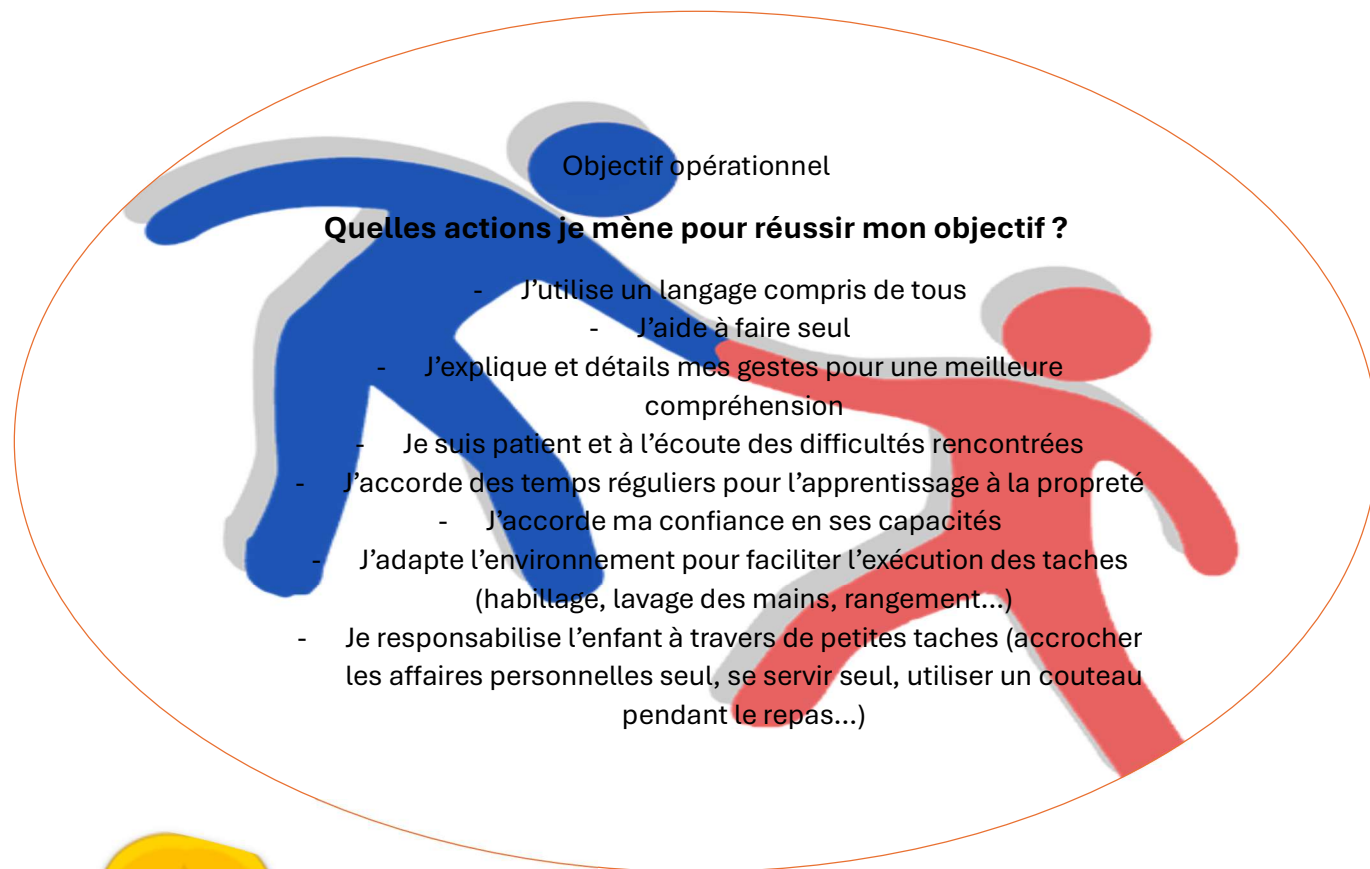
Elle consiste à avoir une approche fondée sur l'écoute des besoins de l'enfant. Quelques points clés pour un vivre ensemble harmonieux :

- ✚ Accueillir les émotions
- ✚ Pratiquer l'écoute
- ✚ Définir notre zone d'acceptation
- ✚ Fixer des limites de manières respectueuses
- ✚ Ne pas juger
- ✚ Rechercher la coopération plutôt que l'obéissance
- ✚ Eviter les punitions et récompenses
- ✚ Faire confiance à l'enfant



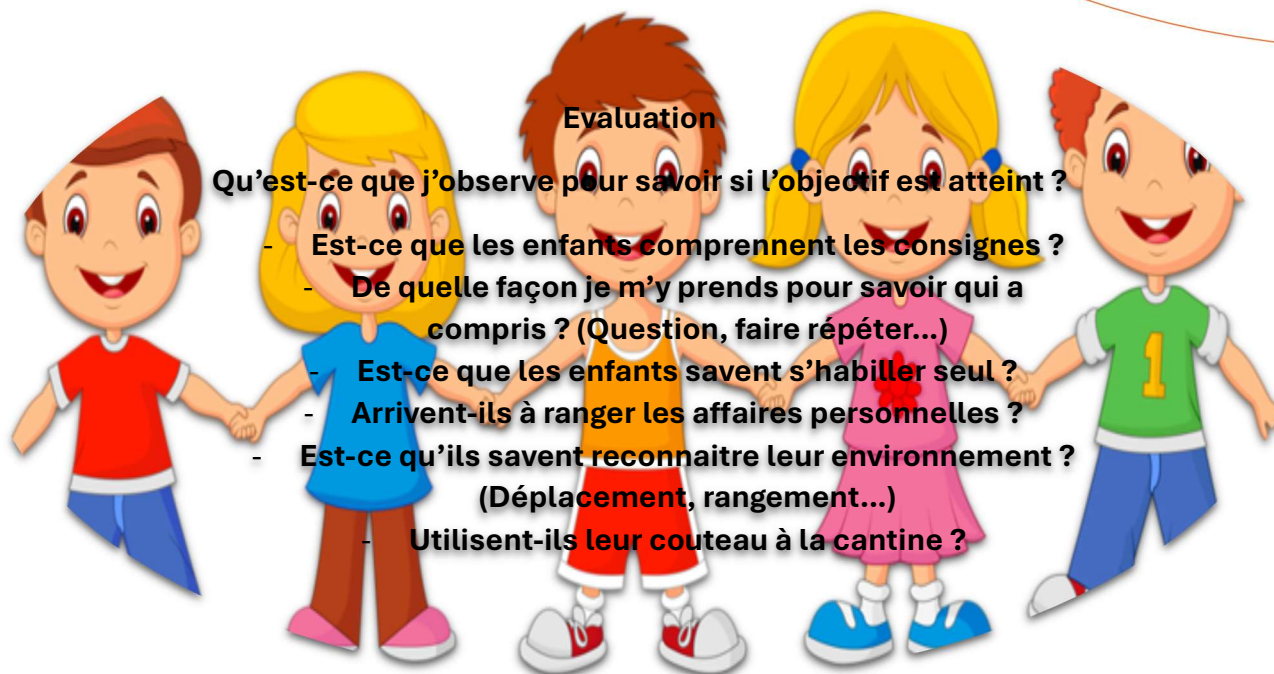


Objectif général n°1
A quoi je veux parvenir ?
 Développer l'autonomie



Quelles actions je mène pour réussir mon objectif ?

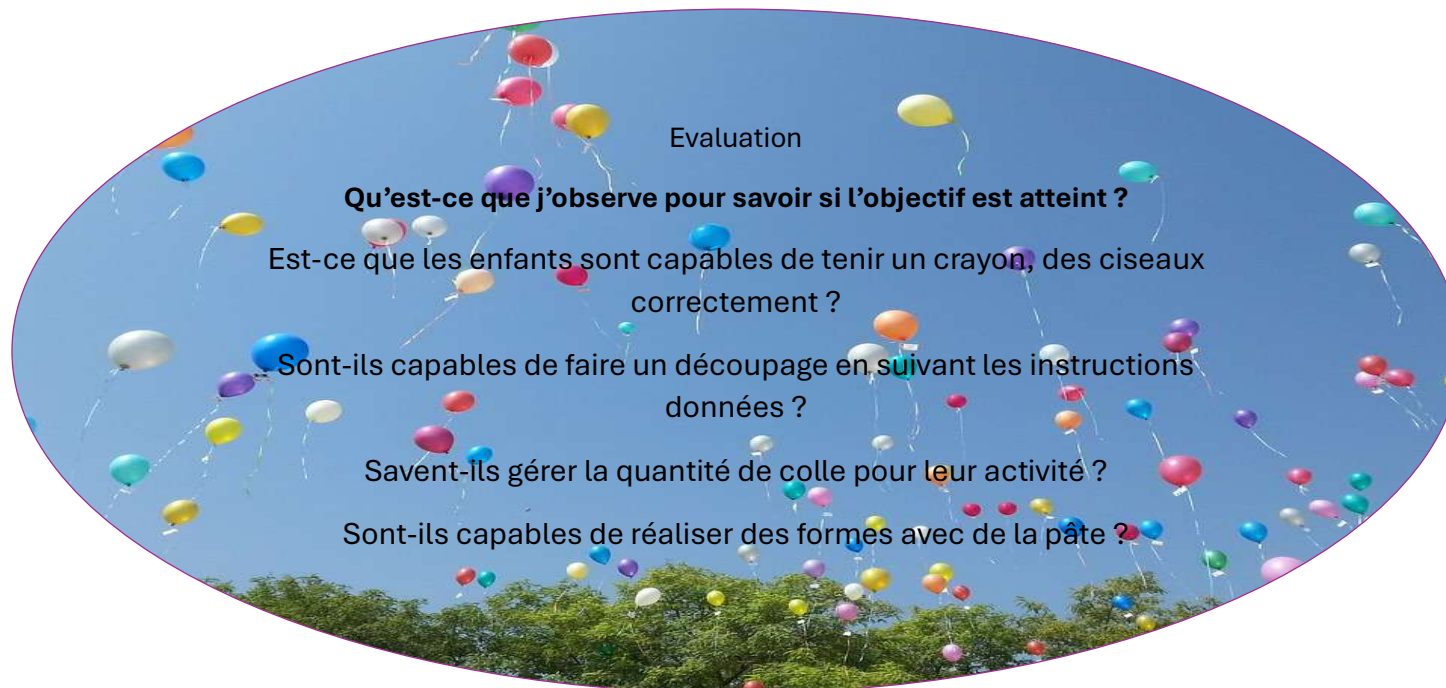
- J'utilise un langage compris de tous
 - J'aide à faire seul
- J'explique et détaille mes gestes pour une meilleure compréhension
 - Je suis patient et à l'écoute des difficultés rencontrées
- J'accorde des temps réguliers pour l'apprentissage à la propreté
 - J'accorde ma confiance en ses capacités
- J'adapte l'environnement pour faciliter l'exécution des tâches (habillage, lavage des mains, rangement...)
- Je responsabilise l'enfant à travers de petites tâches (accrocher les affaires personnelles seul, se servir seul, utiliser un couteau pendant le repas...)

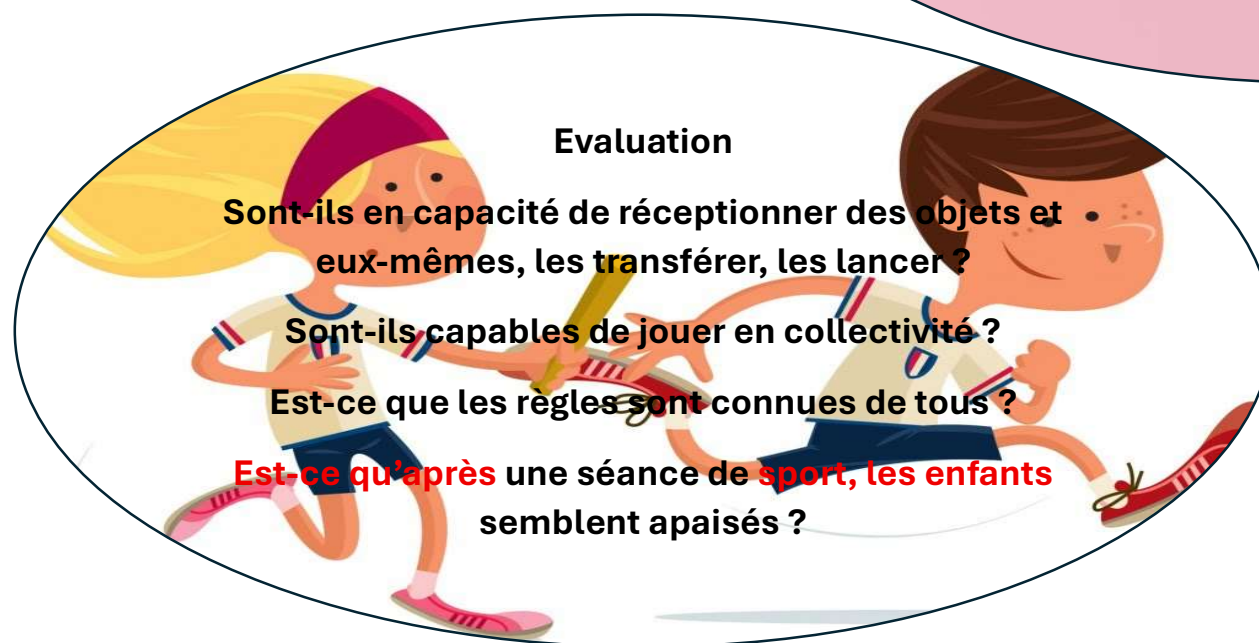
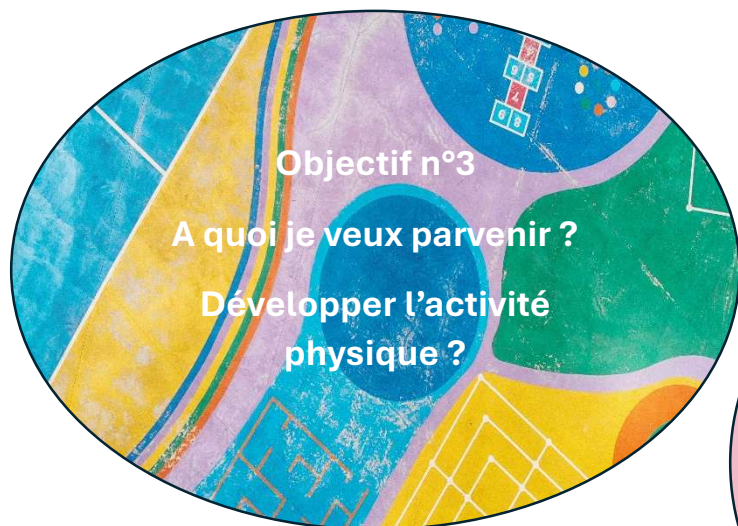


Evaluation

Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif est atteint ?

- Est-ce que les enfants comprennent les consignes ?
- De quelle façon je m'y prends pour savoir qui a compris ? (Question, faire répéter...)
- Est-ce que les enfants savent s'habiller seul ?
- Arrivent-ils à ranger les affaires personnelles ?
- Est-ce qu'ils savent reconnaître leur environnement ? (Déplacement, rangement...)
- Utilisent-ils leur couteau à la cantine ?







7. ANNEXE



ENFANTS DE 3 À 6 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Identification aux parents du même sexe

Prise de conscience de son corps
et de sa personne

Exploration du milieu,
besoin d'expérience et de manipulation

Curiosité du sexe opposé

Instabilité et variation des intérêts



ACTIVITÉS POSSIBLES

Comptines, chants, contes et marionnettes

Activités créatives et de bricolage

Activités manuelles autour de la
sensorialité (pâte à sel, pâte à modeler, peinture
avec les doigts, etc.)

Activités sportives (jeux de ballon, jeux
coopératifs, jeux de poursuite, parcours, relais, défis,
courses, etc.)

Ateliers cuisine

Jeux d'imitation

(jouer à la marchande, à la poupée, à la maîtresse,
au pompier, au docteur, au policier, etc.)

ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

**Besoin d'affection, de sécurité
et de communication**

Les parents ne sont plus la seule référence
(les copains, le maître, l'animateur)

**Apparition d'un besoin de compétition, de
se mesurer à l'autre**

Besoin de justice et d'équité

Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)

La socialisation s'affirme
(la bande de copains, la règle)

**Besoin de s'exprimer par des réalisations
achevées : l'objet**

ACTIVITÉS POSSIBLES

Début des grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)

Activités sportives et baignade (jeux de ballon,
jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)



ENFANTS DE 10 À 12 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

**Besoin d'affection, de sécurité
et de communication**

**Besoin de se situer comme « grands », on
ne joue plus avec les « petits »
et on rejette les jeux de « petits »**

Besoin de compétition

Besoin de justice et d'équité

**La séparation des sexes devient opposition
dans certaines occasions**

Formation des bandes

Maturation
(généralement plus rapide pour les filles)

ACTIVITÉS POSSIBLES

Grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)

Activités sportives et de plein air
(jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)

Activités créatives élaborées

Activités d'expression

Lecture (BD, romans, mangas, etc.)

Chants et danses

Découverte d'un milieu / de la nature
(cueillette, création d'un herbier, etc.)

Balades à la journée et camping

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

